

C'est Pas du Jeux Olympiques !



Publié le 6 novembre 2017 | par [Lurinas](#)

En sport, il n'y a pas de petites victoires. Et celle de Paris remportant l'organisation des jeux olympiques en 2024 sans réel adversaire n'en demeure donc pas moins un succès aux yeux des compétiteurs. On a gagné ! Oui, mais quoi ?

Après un siècle d'attente, trois tentatives infructueuses et quelques défections providentielles (successivement Boston, Hambourg, Rome puis Budapest), la capitale française va à nouveau accueillir les Jeux olympiques (JO). De cet événement sportif mondial majeur, la France pourrait en tirer l'occasion de briller à nouveau aux yeux de toute la planète. On pourrait imaginer que les JO soient l'occasion pour notre pays de créer une dynamique potentiellement vertueuse, en célébrant par exemple les premiers Jeux verts, « *les plus durables de l'histoire* ». Mais visiblement, il en sera autrement...

L'essentiel, c'est d'organiser

Paris, fort d'un rapport de la commission d'évaluation positif, organisera la XXXIII^{ème} olympiade. Il faut dire que le Groupement d'intérêt public (GIP) 'Paris 2024', co-présidé par [Bernard Lapasset](#) et [Tony Estanguet](#), n'a pas mégoté. Cette cellule qui a porté la candidature de la capitale a usé d'un budget de 60 millions d'euros pour parvenir à ses fins, dont 50% de financement public. Ce qui n'était pas le moins pour prétendre fêter dignement cette victoire acquise, au milieu de 320 convives et pour la modique somme de 1,5 million.

Fort de ce succès imprévu (sic), des primes à hauteur de 12% des salaires, plafonnées à 34 000 euros par tête, ont été versées à la soixantaine de salariés.

Sans combat final, l'équipe en forme de 'Paris 2024' se devra de reprendre le flambeau dans un même élan dans le cadre du 'Comité d'organisation des Jeux Olympiques' (Cojo), aux statuts d'association de loi 1901. Pour s'assurer que les troupes soient motivées, à tout le moins leurs porte-drapeaux, un salaire annuel de 452 000 euros est envisagé pour le futur président Estanguet (une belle première marche de podium dénoncée dans le Canard enchaîné du 11/10/17). Quant à Etienne Thobois, actuel directeur général de Paris 2024, il pourrait être reconduit à la présidence générale du Cojo avec un salaire de 383 000 euros annuellement.

Glorieuse incertitude du sport

Fondateur de l'entreprise Keneo, Etienne Thobois aime la compétition. Assez pour faire participer cette entreprise dans tous les concours et marchés publics liés à Paris 2024. Compétiteur hors norme, il devient alors avec Keneo un important prestataire de services de *Paris 2024* parmi les entreprises dites expertes en business sportif... Les mauvaises langues verraient un conflit d'intérêt là où seule la performance fait franchir la ligne d'arrivée systématiquement en tête.

Ainsi, selon le Canard Enchaîné (toujours lui), la société Keneo a déjà remporté un contrat de plus de 200 000 euros lié à « la réflexion sur une éventuelle candidature parisienne aux Jeux ». Il faut dire que sur les trois concurrents, seul Keneo a envoyé un devis.

Un marché complémentaire a été remporté pour près de 100 000 euros afin d'examiner les sites du futur village olympique et des épreuves de voile. Sans « *compétition* ». Si Christophe Lemaitre devait courir seul le 100 mètres, forcément il y a une forte probabilité qu'il soit désigné champion...

Enfin, un contrat d'assistance pour la réalisation du dossier de candidature a rapporté 500 000 euros à Keneo après un « *appel d'offres restreint* ».

Dès juin 2016, les marchés publics passés par le GIP avec la société Keneo posaient question. Des employés de l'entreprise participaient carrément à des réunions en tant que prestataires retenus. Mais cela deux mois avant même que la procédure d'appel d'offres n'attribue les marchés ! Et cette fréquence de la société Keneo parmi les attributaires de marchés laissent songeur. Mais cela serait comme reprocher à un décathlonien de participer à dix épreuves sportives différentes... Keneo est une machine à gagner, voilà tout.

Sous prétexte de « *critères exigeants posés par le CIO pour les dossiers de candidature, le créneau des prestataires éprouvés s'avérerait étroit* ». Keneo, qui a soutenu la candidature malheureuse d'Annecy et celle victorieuse de Tokyo, était donc l'entreprise incontournable, la tête de série. D'où l'idée de s'affranchir de quelques règles de la concurrence pour s'arroger les compétences des meilleurs...

Se dépasser, exploser les records

Un budget évalué de 6,6 milliards est porté par le Cojo, répartis entre des dépenses d'organisation (3,3 milliards d'euros, financés par le comité d'organisation via le sponsoring et les billets) et des dépenses d'infrastructures (3,3 milliards d'euros). Au total, l'investissement public spécifique aux JO, donc payé par les contribuables, serait ainsi de 1,5 milliard d'euros.

Mais le logo apuré en anneaux ne symbolise pas forcément le solde final et l'équilibre financier prévisionné. C'est bien simple, hormis les jeux de Los Angeles en 1984, aucune édition des JO d'après-guerre n'a été rentable. Le plus souvent, le dépassement du budget s'est même révélé faramineux : près de 180% en moyenne entre 1960 et 2012, selon une étude publiée par Oxford, et parfois dans des proportions ahurissantes. Les économistes usent d'une théorie intitulée « la malédiction du vainqueur de l'enchère ». Et ce coût de dépassement porte sur le coût d'organisation, hors infrastructures : inutile donc de faire valoir que Paris respectera plus que les autres ses financements sous prétexte que la très grande majorité des infrastructures seraient déjà construites !

C'est ainsi qu'avec un budget prévisionnel de 4,8 milliards d'euros, les JO de Londres avaient finalement représenté un coût total de 24 milliards. En Grèce, le budget des Jeux 2004 estimé initialement à 5,5 milliards d'euros n'a jamais été rendu public, mais il a été estimé à 20 milliards d'euros. Quatre ans plus tard, les Jeux de Pékin explosaient les compteurs (avant d'être dépassés par les JO d'hiver de Sotchi en 2014 qui auraient été de 50 au lieu des 12 milliards envisagés, soit 500% d'augmentation) avec un coût total de près de 40 milliards. Quant à ceux de Tokyo, prévus en 2020, le budget a d'ores et déjà été revalorisé de 4,9 à 17 milliards.

Historiquement, ce sont les JO de Montréal en 1976 qui détiennent le record avec un score de 796% de majoration. Les contribuables Montréalais auront mis 30 ans à rembourser cette dette. À Grenoble, les habitants auront épongé la facture des JO de 1968 pendant 27 ans, malgré seulement 200% de dépassement.

« En Grèce, 2 % à 3 % de la dette extérieure du pays a augmenté en raison du coût des Jeux », avait déclaré le président du Comité international olympique (CIO), Jacques Rogge

Le budget parisien peut-il connaître une telle explosion des coûts ? Cela semble carrément compromis. Au regard des antécédents, le budget des JO de Paris pourrait être de 18 milliards en y appliquant la majoration moyenne. Heureusement, le Cojo, malgré les dérapages des précédentes éditions, affirme que le coût de l'organisation des JO d'été sera contrôlé. D'ores et déjà, la ligne de budget prévisionnel dévolue à la sécurité n'envisage pourtant que 200 millions de dépenses, là où Londres en avait flambé 670 pour sécuriser les sites de la compétition. Une majoration semble déjà à prévoir.

Et le prestige que cela représente pour la ville ? Cela n'a pas de prix me diriez-vous. Il faudrait rappeler que le meilleur rapport prestige/prix de l'histoire est probablement la Tour Eiffel, qui a coûté à l'époque 8.7 millions de francs (une trentaine de millions d'euros d'aujourd'hui) et est devenue le bâtiment le plus connu de Paris.

Une chose est sûre et évidente écrite dans le contrat de sponsoring des villes et pays hôtes qui doivent prendre en charge les déficits du Comité d'Organisation. Les règles sont les règles.

Des zéros sur le chèque en guise d'anneaux olympiques

Ces dépassements budgétaires semblent ainsi la discipline la mieux pratiquée de l'olympisme. Mais les sommes engagées ne sont pas perdues pour tout le monde. Elles nourrissent encore et toujours la corruption, sur les chantiers de construction par exemple. Tout dernièrement, c'est ainsi Carlos Nuzman, patron brésilien de Rio 2016, qui a été arrêté et son coffre en Suisse était retrouvé bourré de lingots.

De bout en bout, c'est le Comité International Olympique (CIO) qui contrôle et qui se charge de faire des JO un événement rentable, à son propre profit. Les échanges financiers y restent donc très opaques. Et il s'avère très difficile de connaître les recettes réelles et de savoir ce qu'il se passe précisément entre le CIO, les sponsors, les droits télé... Le CIO garantit la transparence ? Voilà qui est rassurant au regard de son pedigree.

L'organisation de tels événements seraient bénéfiques pour les villes hôtes. Seulement les retombées économiques ne sont jamais vraiment probantes et ne peuvent être rigoureusement évaluées. Un économiste a estimé à seulement 6 ou 7 milliards les retombées positives des JO de Londres (le gouvernement britannique avance pour sa part le chiffre de 17 milliards), chiffre à mettre en perspective du coût global. Pour le Mondial 2014 au Brésil, l'investissement total se monterait à 18 milliards de dollars, d'origine publique à 95%, pour des recettes fiscales de l'ordre de 6 milliards. Voilà des retours sur investissement bien incertains au regard des sommes investies.

Au final, pendant que les pays se refilent la flamme, les villes organisatrices nous refilent les dettes.

L'esprit olympique

Les sommes faramineuses dédiées à de tels événements sont attirantes. Toutes les multinationales cherchent donc à figurer sur la photo et dans les lignes de comptes. L'olympisme fait vendre et remplir le tiroir-caisse. Cet aspect lucratif représente 730 millions d'euros de sponsoring pour la période 2010-2012 et 1,24 milliards dernièrement. Cette politique marketing assure au CIO 45 % de ses revenus et lui permet d'assurer son fonctionnement. En moyenne, les 55 sponsors des JO 2012 ont versé 85 millions d'euros pour avoir le droit d'utiliser le logo des Jeux et récupérer l'événement à des fins promotionnelles.

Route, nourriture, moyens de paiement, réseaux sociaux... Le CIO et ses partenaires commerciaux ne laissent rien au hasard et imposent leurs règles aux villes hôtes qui seront, le temps de cet événement planétaire, sous juridiction olympique. Pour les JO de Londres, dans le parc olympique par exemple, les frites à déguster étaient exclusivement estampillées McDonalds, seule autorisée à vendre des patates frites dans les enceintes accueillant les épreuves des jeux. Cette improbable règle a fait l'objet d'un accord signé entre le géant du fast-food et le comité d'organisation des Jeux. La main mise olympique s'étend également sur l'Internet et jusqu'aux réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Google Plus...) sur lesquels athlètes et spectateurs étaient interdits aux JO 2012 de Londres de « *toute diffusion ou publication de photo, vidéo ou enregistrement audio* ».

Le contrat signé entre le CIO et les autorités londoniennes était drastique pour la ville hôte. Le CIO exigeait et Londres devait s'exécuter. Pour les Etats candidats, le CIO impose qu'ils adoptent une législation spécifique pour la protection des symboles olympiques. Chaque ville candidate doit ainsi annoncer comment elle compte protéger la marque olympique, que ce soit en adoptant une nouvelle loi ou en amendement une autre. Le législateur britannique a ainsi carrément voté en 2006 le « London Olympic Games and Paralympic Games Act », qui étend davantage la protection renforcée des droits de propriété intellectuelle (symboles olympiques, termes servant à désigner les jeux, tels les mots « *olympics* », « *game* », « 2016 », « *twenty six* », « *gold* », « *bronze* », « *medal* », etc... que ce soit à usage commercial ou non, les usages pédagogiques devant faire l'objet d'une déclaration et d'une autorisation préalable et crée des sanctions pénales spécifiques. A l'instar de Rio avec l'Olympic Act.

Avant 1981 et le traité de Nairobi (formalisant la protection légale des symboles olympiques), l'organisation des JO faisait l'objet d'un simple *gentleman agreement* au cours d'une réunion informelle entre dirigeants. A l'époque, le CIO n'avait pas de statut juridique propre et ne comptait qu'une poignée d'employés dans ses rangs. Depuis, le fumeux Juan Antonio Samaranch a fait basculer l'olympisme de l'amateurisme au professionnalisme et le CIO est devenue une ONG de droit privé suisse.

Pour faire respecter ces règles et surveiller l'utilisation de la marque olympique à Londres, le CIO a mis en place une police privée de près de 300 agents (sur laquelle le quotidien The Guardian a mené l'enquête) qui sillonnaient le pays pour verbaliser toute personne récupérant les symboles de l'olympisme. Un boulanger qui confectionnait un pain reprenant la forme des 5 anneaux ? Interdit. Une grand-mère qui tricotait un pull pour une poupée reprenant les couleurs olympiques ? Interdit. Un bar apposant le terme « *olympique* » à son enseigne, fût-il antérieur à l'organisation des JO ? Interdit. Vous portez un tee-shirt Pepsi dans l'enceinte du parc olympique ? Interdit. Vous déployez un drapeau d'un pays qui ne participe pas aux jeux ? Interdit on vous dit ! Vous le faites exprès ou quoi ?

« On assiste à une prise de contrôle par le CIO et par ses sponsors des espaces olympiques. Ils créent un système autarcique dans lesquels s'imposent, pour une durée déterminée, une loi d'exception », avance Patrick

Brèfle. Les Etats acceptent que le CIO s'octroie certains avantages (tels la mise en place d'une législation permettant la répression de pratiques commerciales en marge des jeux, des zones d'exclusion de marques autour des principaux sites olympiques, autres que celles approuvées par les organisateurs). Bientôt, l'accès aux sites olympiques avec un smartphone ne sera-t-il plus autorisé pour dissuader les spectateurs ? Facebook et Twitter (comme en Chine) seront-ils purement et simplement censurés ? Vive les valeurs philanthropiques et universelles de l'olympisme ! La protection du merchandising olympique semble à ce prix démocratique.

Tous les ingrédients semblent donc réunis pour que ces mêmes débordements se produisent à nouveau, avec un large pouvoir de contrôle délégué par l'Etat à des puissances privées.

Plus vite, plus haut, plus fort

Et plus loin dans la répression. En obtenant l'organisation des Jeux olympiques 2024, Paris a en effet également pris l'engagement de répondre à toutes les exigences du CIO. Étonnant, non ?

Le contrat de ville-hôte liant Paris 2024 au CIO, un document de 45 pages, fixe les responsabilités de chacune des parties. Il indique, par exemple, que le Comité international olympique versera 1,4 milliard d'euros à Paris 2024. Et précise toutes les obligations des organisateurs des **Jeux olympiques**. La France va devoir promulguer une Loi olympique et paralympique dont le but est de « *mettre en conformité le cadre législatif* » avec les exigences de l'organisation. Car si la législation existante satisfait déjà le CIO, la loi apportera « *des garanties supplémentaires* », selon l'instance.

La Loi olympique ne concerne pas seulement les Jeux proprement dits. Elle couvrira aussi la préparation de l'événement. « *Elle prévoit certains aménagements juridiques pour accélérer et/ou simplifier les procédures administratives existantes* » afin de faciliter l'attribution de visas pour les athlètes et leurs suiveurs, obtenir que **des couloirs de circulation soient spécifiquement réservés aux membres du CIO** et aux athlètes pour leur éviter le trafic dense d'une capitale, étendre la durée des permis de travail, exonérer les gains des sportifs ou encore protéger les droits des sponsors officiels de l'événement. Les transports et le budget des Jeux sont également concernés. Soit privatisation de voies publiques, dérogations au Code du travail... Les villes et Etats sont mis sous la tutelle du CIO pendant la durée des Jeux.

L'un des premiers jalons passera par le Parlement. Sa rédaction devrait être achevée entre la fin de l'année 2017 et le début de l'année 2018. Cette loi aura donc ouvertement pour but d'organiser un certain nombre de transferts d'autorité de l'Etat français vers le CIO.

Adieu l'Olympic Café de la Goutte d'or (18ème arrondissement parisien)...

Dans **le rapport d'évaluation dressé par le CIO**, est soulignée la volonté de la France de faire du zèle :

La législation française existante prévoit la plupart des protections juridiques nécessaires s'agissant des droits de propriété intellectuelle, du marketing sauvage, de la réglementation pour l'entrée en France, des impôts et taxes, du droit du travail et d'autres questions juridiques liées aux Jeux. Qui plus est, les autorités françaises ont fait part de leur intention de promulguer, peu après l'élection de la ville hôte, une loi olympique et paralympique qui faciliterait et accélérerait la mise en œuvre des conditions requises par le « *Contrat ville hôte* ».

Des dispositions législatives seraient nécessaires pour la mise en œuvre de plusieurs garanties (concernant par exemple la fiscalité et le déficit). Dans certains secteurs, la loi olympique et paralympique prévue, qui autoriserait le gouvernement à agir par voie de décrets d'application, faciliterait cette procédure. Ces dispositions législatives et ces ordonnances devraient être soumises au préalable au CIO pour examen.

Bingo ! Le temps des jeux, les sites olympiques deviennent en effet des paradis fiscaux pour les 11 sponsors principaux. Dans ces zones, toute taxation nationale disparaît comme par magie. Cela a **déjà été le cas lors de l'Euro 2016**. L'UEFA avait alors exigé, avec la même réussite, de ne payer aucun impôt sur ses activités en France liées à la compétition. Accordée sous la présidence Sarkozy, confirmée sous le quinquennat Hollande, cette exonération avait coûté entre 150 et 200 millions d'euros à la France, selon l'Assemblée nationale (exonération étendue en juillet 2014 à tous les autres grands événements sportifs organisés dans l'Hexagone jusqu'en 2017).

Le Comité international olympique, comme la FIFA, sont devenus de véritables holdings sans aucun contrôle. Résultat : débauche d'argent public, présomptions de corruption, optimisation fiscale, violations du droit du travail, expulsions massives des populations pauvres pour laisser place à des infrastructures (JO de Séoul par exemple), hypersécurisation des espaces publics, inondations publicitaires, etc. Pour le plus grand profit de ces entités et de leurs sponsors, et sous les acclamations des stades.

Le CIO, comme la FIFA, n'ont aucun compte à rendre ni aucune obligation de transparence financière. Basée à Zurich, en Suisse, comme la plupart des instances sportives internationales, l'opacité de son fonctionnement interne et de sa gouvernance est régulièrement critiquée, notamment par **l'ONG Transparency international**.

Comme disait le daron de Boutercin : « *l'important, c'est de prendre sa part (du gâteau) et de ne pas être cité (à comparaître)* »...*

La loi relative à l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 a été définitivement adoptée par **l'Assemblée nationale le 14 mars 2018 et le lendemain par le Sénat.**

Cette loi hors norme a été cousue de fil d'or pour répondre aux exigences du CIO afin de permettre l'organisation des jeux Olympiques et Paralympiques à Paris en 2024. Elle prévoit notamment des dérogations temporaires aux règles d'affichage extérieur pour permettre aux couleurs olympiques pendant de resplendir pendant les rencontres et en amont, lors d'opérations de promotion et de préparation. Et, comme nous l'avons évoqué plus avant, une multiplication de procédures dérogatoires.

Par exemple, celle permettant de réaliser toute opération d'aménagement ou de construction nécessaire à l'organisation et au déroulement des jeux en procédure accélérée, afin d'en faciliter fortement leur réalisation. La procédure d'expropriation dite « d'extrême urgence » pourra être appliquée, afin de prendre possession immédiate des immeubles et terrains nécessaires aux constructions. La création de voies de circulation réservées aux véhicules de secours et de sécurité et à ceux des personnes accréditées dans le cadre des JO est confirmée.

Brèfle, les règles des jeux sont promulguées. On devine déjà qui va gagner.

Lurinas

Des Liens

#DataGueule

Classe-Eco